



**PUBLIC ORDER  
EMERGENCY  
COMMISSION**

**COMMISSION  
SUR L'ÉTAT  
D'URGENCE**

# Rapport Sommaire :

## Manifestations et blocages aux points d'entrée

Préparé par : Avocat(e)s de la Commission

## Résumé du rapport

Le rapport sommaire suivant donne un aperçu des manifestations et des blocages qui ont eu lieu en janvier et février 2022 à six points d'entrée au Canada, soit au pont Ambassador (à Windsor, en Ontario), au pont Blue Water (à Sarnia, en Ontario), au pont Peace (à Fort Erie, en Ontario), à Emerson (au Manitoba), à Coutts (en Alberta), et à Pacific Highway (à Surrey, en Colombie-Britannique). Il fait également état de la réponse des corps policiers et des gouvernements aux manifestations et aux blocages ainsi que de la réouverture des points d'entrée.

## Note au lecteur

Conformément aux règles 41 à 45 des Règles de pratique et de procédure révisées de la Commission, le rapport sommaire suivant contient un résumé de faits contextuels et de documents relatifs au mandat de la Commission.

Les rapports sommaires permettent d'inclure à la preuve certains faits contextuels, sans que ces faits ou les documents connexes aient à être présentés oralement par un témoin lors des audiences publiques. Le rapport sommaire peut servir à déterminer les questions qui sont pertinentes pour la Commission, à constater des faits et à permettre à la Commission de formuler des recommandations.

Les parties ayant qualité pour agir à la Commission ont eu l'occasion de commenter l'exactitude du présent rapport sommaire. Dans le cadre de l'enquête, les avocats de la Commission et les parties peuvent appeler des personnes à présenter un témoignage qui met en doute l'exactitude du contenu des documents sous-jacents au présent rapport sommaire. Les parties peuvent également présenter des observations concernant l'importance qu'il faut accorder au rapport sommaire et aux documents cités.

## Table des matières

Résumé du rapport .....	2
Note au lecteur .....	2
1. Pont Ambassador, à Windsor, en Ontario .....	4
1.1 Point d'entrée du pont Ambassador et autres points d'entrée de Windsor .....	4
1.2 Blocage et manifestation .....	5
2. Pont Blue Water, à Sarnia, en Ontario .....	9
2.1 Pont Blue Water et point d'entrée de Sarnia .....	9
2.2 Blocage et manifestation .....	10
3. Pont Peace, à Fort Erie, en Ontario .....	11
3.1 Point d'entrée de Fort Erie .....	11
3.2 Blocage et manifestation .....	12
4. Coutts, en Alberta .....	13
4.1 Point d'entrée de Coutts .....	13
4.2 Blocage et manifestation .....	14
5. Emerson, au Manitoba .....	20
5.1 Point d'entrée d'Emerson .....	20
5.2 Blocage et manifestation .....	20
6. Pacific Highway, à Surrey, en Colombie-Britannique .....	22
6.1 Point d'entrée de Pacific Highway .....	22
6.2 Blocage et manifestation .....	23



# Rapport sommaire : Manifestations et blocages aux points d'entrée

1. Le rapport sommaire suivant donne un aperçu des manifestations et des blocages qui ont eu lieu en janvier et février 2022 à six points d'entrée au Canada, soit au pont Ambassador (à Windsor, en Ontario), au pont Blue Water (à Sarnia, en Ontario), au pont Peace (à Fort Erie, en Ontario), à Emerson (au Manitoba), à Coutts (en Alberta), et à Pacific Highway (à Surrey, en Colombie-Britannique). Il résume également de la réponse des corps policiers et des gouvernements aux manifestations et aux blocages ainsi que de la réouverture des points d'entrée.

## 1. Pont Ambassador, à Windsor, en Ontario

### 1.1 Point d'entrée du pont Ambassador et autres points d'entrée de Windsor

2. Le point d'entrée du pont Ambassador est situé à Windsor dans le Sud-Ouest de l'Ontario.<sup>1</sup> C'est le point d'entrée terrestre commercial le plus achalandé entre le Canada et les États-Unis. Il est également un lien essentiel pour le commerce, notamment dans le secteur de la fabrication automobile, des technologies, des produits manufacturés et des marchandises périssables.<sup>2</sup> Tous les jours, plus de 390 millions de dollars en échanges commerciaux passent par ce port d'entrée. Cela compte pour 26 % des exportations et 33 % des importations du Canada par voie routière.<sup>3</sup> Le Service de

---

<sup>1</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 17, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>2</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 18, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>3</sup> Rapport institutionnel de Transports Canada, p. 20, **DOJ.IR.00000005**.

police de Windsor est le service de police compétent au point d'entrée du pont Ambassador.<sup>4</sup>

## 1.2 Blocage et manifestation

3. Le 23 janvier 2022, un convoi de près de 200 véhicules commerciaux et personnels a procédé au ralentissement intentionnel de la circulation sur les routes municipales qui mènent au pont et a fait une boucle autour du point d'entrée.<sup>5</sup>

4. Le 29 janvier 2022, environ 100 véhicules ont procédé au ralentissement intentionnel de la circulation sur le chemin Huron Church et 40 voitures ont manifesté du côté américain du point d'entrée.<sup>6</sup>

5. Le 30 janvier 2022, des participants au convoi ont procédé au ralentissement intentionnel de la circulation près du point d'entrée et environ 22 véhicules ont participé à une manifestation sur le chemin Huron Church.<sup>7</sup>

6. Le 5 et le 6 février 2022, des convois de véhicules procédant au ralentissement intentionnel de la circulation ont traversé Windsor à proximité du point d'entrée.<sup>8</sup>

---

<sup>4</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 17, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>5</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 45, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, Annexe A, **WIN.IR.00000002**.

<sup>6</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 47, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, Annexe, **WIN.IR.00000002**.

<sup>7</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 48, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>8</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 50, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 5-6, **WPS.IR.00000001**.



7. Le 7 février 2022, les manifestants ont bloqué les sorties du pont Ambassador.<sup>9</sup> Une alerte frontalière pour interruption de service a été émise par l'Agence des services frontaliers du Canada (l'ASFC).<sup>10</sup> L'ASFC estimait qu'entre 70 et 100 véhicules participaient au blocage.<sup>11</sup> La circulation commerciale a été redirigée vers le point d'entrée de Sarnia.<sup>12</sup>

8. Le 9 février 2022, le Service de police de Windsor, avec l'appui de la Ville de Windsor, a présenté une demande d'aide au gouvernement de l'Ontario et au gouvernement fédéral pour obtenir des ressources policières supplémentaires et des dépanneuses lourdes.<sup>13</sup> L'accès secondaire au point d'entrée du pont Ambassador à partir de la rue Wyandotte Ouest était entièrement bloqué à la fin de la journée.<sup>14</sup>

9. Le 10 février 2022, l'accès des véhicules au pont Ambassador était entièrement bloqué.<sup>15</sup> Le Service de police de Windsor estimait que 350 piétons occupaient l'intersection entre le chemin Huron Church et l'avenue College.<sup>16</sup> Le même jour, l'Association des fabricants de pièces d'automobiles du Canada a déposé une requête

---

<sup>9</sup> Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, p. 29, **WIN.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, Annexe A, **WIN.IR.00000002**; Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 7-8, **WPS.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 55, **DOJ.IR.00000011**; Rapport institutionnel de la PPO, p. 27, **OPP. IR.00000001**.

<sup>10</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 32, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>11</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 51, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>12</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 51, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>13</sup> Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, p. 32, **WIN.IR.00000001**; Rapport institutionnel de l'Ontario, p. 11, **ONT.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la PPO, p. 28, **OPP. IR.00000001**.

<sup>14</sup> Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 9, **WPS.IR.00000001**

<sup>15</sup> Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 10-12, **WPS.IR.00000001**.

<sup>16</sup> Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 13, **WPS.IR.00000001**.



d'injonction préliminaire auprès de la Cour supérieure de l'Ontario pour empêcher les manifestants de poursuivre le blocage du pont Ambassador.<sup>17</sup> La Ville de Windsor a appuyé la requête et a demandé — puis obtenu — qu'on lui accorde le statut d'intervenant à titre de partie intéressée.

10. Le Service de police de Windsor estimait que 200 manifestants (100 véhicules) participaient au blocage le matin du 11 février 2022. Toutefois, le soir, il était estimé que 500 manifestants étaient présents.<sup>18</sup>

11. Le même jour, la requête en injonction a été entendue par le juge en chef Morawetz de la Cour supérieure de l'Ontario. Son honneur a accordé l'injonction à partir du 11 février 2022 à 19 h.<sup>19</sup> Le juge en chef a ordonné « que toute personne ayant connaissance [...] doive s'abstenir d'entraver ou de bloquer l'accès au pont Ambassador et les routes et les points d'entrée qui y mènent directement ou indirectement. »<sup>20</sup> [traduction]

12. Le 11 février 2022, le premier ministre de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence en vertu du paragraphe 7.0.1(1) de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, LRO 1990, ch. E.9.<sup>21</sup>

13. Le 12 février 2022, le Service de police de Windsor a commencé à démanteler le blocage avec l'aide d'autres organismes d'application de la loi, dont la Police provinciale

---

<sup>17</sup> Rapport sommaire sur les procédures judiciaires parallèles, p. 4, **COM.OR.00000001**.

<sup>18</sup> Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 14-17, **WPS.IR.00000001**.

<sup>19</sup> Rapport sommaire sur les procédures judiciaires parallèles, p. 5, **COM.OR.00000001**.

<sup>20</sup> Rapport sommaire sur les procédures judiciaires parallèles, p. 5, **COM.OR.00000001**.

<sup>21</sup> Rapport institutionnel de l'Ontario, p. 3, **ONT.IR.00000001**.

de l'Ontario (PPO), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et le service de police de London.<sup>22</sup> À 14 h, le Service de police de Windsor avait repris le contrôle de l'intersection entre le chemin Huron Church et l'avenue College.<sup>23</sup> Il a été témoin d'un rassemblement d'environ 600 à 800 manifestants sur le chemin Huron Church et la rue Tecumseh Ouest.<sup>24</sup>

14. Le même jour, la lieutenant-gouverneure en conseil de l'Ontario a confirmé la déclaration d'urgence du premier ministre.<sup>25</sup>

15. Le 13 février 2022, le Service de police de Windsor, en collaboration avec d'autres organismes d'application de la loi, a terminé de démanteler le blocage et a pleinement repris le contrôle de toutes les routes menant au point d'entrée du pont Ambassador.<sup>26</sup> Peu après minuit le 14 février 2022, le pont Ambassador a été rouvert à la circulation.<sup>27</sup>

16. Même si les routes qui mènent au pont Ambassador ont été dégagées le 14 février 2022, les mesures de contrôle de la circulation et une présence policière sont

---

<sup>22</sup> Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 13, **WPS.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 56, **DOJ.IR.00000011**; Rapport institutionnel de la PPO, p. 28-29, **OPP. IR.00000001**.

<sup>23</sup> Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 21-22, **WPS.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, Annexe A, **WIN.IR.00000002**.

<sup>24</sup> Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, Annexe A, **WIN.IR.00000002**; Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 21-23, **WPS.IR.00000001**.

<sup>25</sup> Rapport institutionnel de l'Ontario, p. 3, **ONT.IR.00000001**.

<sup>26</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 55, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 23-25, **WPS.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 56, **OJ.IR.00000011**; Rapport institutionnel de la PPO, p. 30, **OPP. IR.00000001**.

<sup>27</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 32 et 55, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 56, **DOJ.IR.00000011**.





restées en place sur le chemin Huron Church pendant plusieurs semaines pour veiller à ce que l'accès au pont soit maintenu.<sup>28</sup>

17. Le 18 février 2022, le juge en chef Morawetz a ordonné que l'injonction soit maintenue de façon permanente.<sup>29</sup>

18. En date du 1er mars 2022, des plans étaient en place pour rouvrir les intersections le long du chemin Huron Church.<sup>30</sup>

## 2. Pont Blue Water, à Sarnia, en Ontario

### 2.1 Pont Blue Water et point d'entrée de Sarnia

19. Le point d'entrée de Sarnia est situé à Point Edward, en Ontario, près de Sarnia, dans le Sud-Ouest de l'Ontario.<sup>31</sup> Le point d'entrée de Sarnia comprend le pont Blue Water pour la circulation routière et offre des services de traitement des voyageurs et des marchandises.<sup>32</sup> Ce point d'entrée est le deuxième point d'entrée terrestre commercial le plus achalandé au Canada.<sup>33</sup> Au moment où les points d'entrée du Sud-Ouest de l'Ontario étaient touchés par les activités du convoi, le point d'entrée a connu une présence accrue de transports commerciaux en raison de la perturbation des

---

<sup>28</sup> Rapport institutionnel de la Ville de Windsor, p. 29, **WIN.IR.00000001**.

<sup>29</sup> Rapport sommaire sur les procédures judiciaires parallèles, p. 7, **COM.OR.00000001**.

<sup>30</sup> Rapport institutionnel du Service de police de Windsor, p. 27, **WPS.IR.00000001**.

<sup>31</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 19, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>32</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 19, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>33</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 19, **DOJ.IR.00000006**.



services au point d'entrée du pont Ambassador.<sup>34</sup> La PPO est le service de police compétent au point d'entrée de Sarnia.<sup>35</sup>

## 2.2 Blocage et manifestation

20. Le 3 février 2022, les manifestants étaient présents à environ 500 mètres du point d'entrée avec entre 20 et 30 tracteurs agricoles.<sup>36</sup>

21. Le 6 février 2022, un groupe de plus de 400 véhicules a commencé à bloquer le point d'entrée de Sarnia. Les manifestants ont bloqué une voie de l'autoroute en direction des États-Unis menant au port d'entrée. La PPO estimait que la présence de manifestants, dont certains avec leurs enfants, près de l'autoroute, posait un problème de sécurité. C'est pourquoi les deux voies ont été fermées.<sup>37</sup>

22. Le 8 février 2022, le blocage a pris fin et les services au point d'entrée de Sarnia ont repris, quoiqu'avec d'importants ralentissements.<sup>38</sup>

23. Le 9 février 2022, des manifestants ont organisé un blocage sur l'autoroute 402 près de Sarnia et bloqué une voie de circulation. La PPO a entièrement bloqué l'accès pour des raisons de sécurité.<sup>39</sup> L'ASFC a rapporté que la PPO avait mis en place une voie de déviation d'urgence pour contourner le blocage.<sup>40</sup> La PPO a réussi à détourner

---

<sup>34</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 19, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>35</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 19, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>36</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 50, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>37</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 51, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>38</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 52, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>39</sup> Rapport institutionnel de la PPO, p. 25, **OPP. IR.00000001**.

<sup>40</sup> Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 149, **COM00000830**.

la circulation en direction des États-Unis permettant ainsi aux véhicules d'éviter le blocage et de reprendre plus loin l'autoroute 402.<sup>41</sup>

24. Le 10 février 2022, des manifestants ont continué de bloquer une des voies de l'autoroute 402 en direction des États-Unis menant vers le point d'entrée de Sarnia.<sup>42</sup>

25. Le 12 février 2022, environ 50 à 100 personnes et 20 véhicules se sont rassemblés au pont Blue Water le long du secteur riverain.<sup>43</sup>

26. Le 24 février 2022, la route a été rouverte et tous les véhicules ont été déplacés.<sup>44</sup>

### 3. Pont Peace, à Fort Erie, en Ontario

#### 3.1 Point d'entrée de Fort Erie

27. Le point d'entrée de Fort Erie (le pont Peace) est un point d'entrée routier dans le Sud-Ouest de l'Ontario.<sup>45</sup> C'est le troisième point d'entrée terrestre commercial le plus achalandé au Canada.<sup>46</sup> Au moment où les points d'entrée du Sud-Ouest de l'Ontario étaient touchés par les activités du convoi, le point d'entrée a connu une présence accrue de transports commerciaux en raison de la perturbation des services au point

---

<sup>41</sup> Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 144 et 149, **COM00000830**.

<sup>42</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 52, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>43</sup> Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 208, 357, 360, **COM00000830**.

<sup>44</sup> Rapport institutionnel de la PPO, p. 25, **OPP. IR.00000001**.

<sup>45</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 20, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>46</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 21, **DOJ.IR.00000006**.

d'entrée du pont Ambassador.<sup>47</sup> Le Service de police de Niagara est le service de police compétent au point d'entrée de Fort Erie.<sup>48</sup>

### 3.2 Blocage et manifestation

28. Le 12 février 2022, un groupe d'environ 120 véhicules a organisé un blocage près du point d'entrée de Fort Erie.<sup>49</sup> Un plus petit groupe de manifestants a franchi les limites de l'esplanade de l'ASFC au point d'entrée du pont Peace. Les agents de l'ASFC ont été obligés de bloquer l'accès au bureau pour empêcher les manifestants d'entrer dans l'espace sécurisé. L'accès a été bloqué pendant douze heures.<sup>50</sup>

29. Le 13 février 2022, les manifestations se sont poursuivies au point d'entrée de Fort Erie.<sup>51</sup> Dans l'après-midi, les forces de l'ordre ont demandé à l'Administration du pont Peace d'arrêter de faciliter la circulation de véhicules automobiles commerciaux en direction des États-Unis. La circulation a été redirigée vers le pont Queenston.<sup>52</sup> Le soir, les forces de l'ordre ont enlevé les véhicules des manifestants des routes avoisinantes de sorte qu'aucun véhicule de manifestants ne reste. Après, il ne restait que 15 à 20 manifestants à pied.<sup>53</sup>

---

<sup>47</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 20, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>48</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 20, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>49</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 54, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>50</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 42, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>51</sup> Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 214, **COM00000830**.

<sup>52</sup> Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 378, **COM00000830**.

<sup>53</sup> Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 385, **COM00000830**.

30. Le 14 février 2022, l'ASFC a rapporté que le pont Peace avait été rouvert à la circulation en direction des États-Unis à 11 h.<sup>54</sup>

## 4. Coutts, en Alberta

### 4.1 Point d'entrée de Coutts

31. Le point d'entrée de Coutts, en Alberta, est situé à Coutts, en Alberta. Il offre des services de traitement des voyageurs et des marchandises.<sup>55</sup> C'est le point d'entrée terrestre commercial le plus achalandé en Alberta.<sup>56</sup> Il est ouvert 24 heures par jour. Au mois de janvier 2022, le point d'entrée de Coutts était le seul point d'entrée en Alberta sous la responsabilité de l'ASFC qui pouvait veiller au traitement des envois de bétail. En effet, c'est le seul point d'entrée qui offre des services vétérinaires.<sup>57</sup> Environ 7,7 milliards de dollars d'importations et 5 milliards de dollars d'exportations de l'Alberta ont été expédiés à partir du point d'entrée de Coutts en 2020.<sup>58</sup> La GRC est le service de police compétent au point d'entrée de Coutts.<sup>59</sup>

---

<sup>54</sup> Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 396, **COM00000830**.

<sup>55</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 9, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>56</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 28, **ALB.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 42, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>57</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 29, **ALB.IR.00000001**.

<sup>58</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 29, **ALB.IR.00000001**.

<sup>59</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 9, **DOJ.IR.00000006**.

## 4.2 Blocage et manifestation

32. Le 29 janvier 2022, un convoi d'environ 1 000 véhicules sur 50 kilomètres s'est dirigé de Lethbridge vers le point d'entrée de Coutts.<sup>60</sup> Les manifestants ont utilisé des véhicules pour bloquer l'autoroute 4, qui est l'autoroute principale à destination et en provenance du point d'entrée de Coutts.<sup>61</sup> Un camion commercial s'est mis en travers de la route au nord du point d'entrée et environ 150 à 200 personnes ont quitté leurs véhicules pour marcher le long de l'autoroute. Ils ont ainsi bloqué la circulation dans les deux sens.<sup>62</sup> Selon le maire de Coutts, Jim Willet, les véhicules se sont rendus sur le terre-plein central et dans le fossé, puis ils ont bloqué la route.<sup>63</sup>

33. Le 30 janvier 2022, le stationnement commercial et la sortie de l'autoroute du point d'entrée étaient remplis de véhicules commerciaux. Il ne restait plus aucune place au point d'entrée de Coutts pour que d'autres véhicules puissent entrer au Canada.<sup>64</sup> Le point d'entrée est resté ouvert. Toutefois, l'autoroute est restée fermée en raison du blocage au nord du point d'entrée.<sup>65</sup>

---

<sup>60</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 47, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 2, **ALB.IR.00000001**.

<sup>61</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 42, **DOJ.IR.00000011**; Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 2, **ALB.IR.00000001**.

<sup>62</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 47, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>63</sup> Témoignage du maire Willet, p. 2, **WTS.00000012**.

<sup>64</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 48, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>65</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 48, **DOJ.IR.00000006**.



34. Le 31 janvier 2022, plusieurs centaines de nouveaux manifestants sont arrivés sur l'autoroute au nord du point d'entrée de Coutts. Il était estimé que 500 à 700 manifestants participaient au blocage.<sup>66</sup>

35. Le 1er février 2022, l'ASFC estimait que 75 camions bloquaient l'autoroute. Les efforts de négociation de la GRC pour démanteler le blocage étaient en cours. Ils continuaient à demander l'aide d'entreprises canadiennes de remorquage. Les membres de la GRC souhaitaient prendre des mesures coercitives et déplacer les véhicules qui participaient au blocage. Toutefois, ces entreprises ont refusé d'aider la GRC.<sup>67</sup>

36. Le 2 février 2022, l'Alberta rapportait que 101 véhicules étaient présents au point d'entrée de Coutts.<sup>68</sup> Les zones bloquées avaient changé plusieurs fois à ce stade-ci. Chaque fois que la GRC établissait un poste de contrôle, les manifestants changeaient de place.<sup>69</sup> Les manifestants ont convenu avec la GRC le 2 février de permettre la réouverture d'une voie en direction nord et d'une voie en direction sud.<sup>70</sup> Du 3 au 7 février, la circulation locale et en direction de la frontière a continué de se faire grâce aux voies rouvertes.<sup>71</sup>

---

<sup>66</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 48, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>67</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 49, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 43, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>68</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 3, **ALB.IR.00000001**.

<sup>69</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 49, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>70</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 3, **ALB.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 43, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>71</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 3, **ALB.IR.00000001**.



37. Le 3 février 2022 (ou autour de cette date), le commandant de la Division K de la GRC (en Alberta) a demandé (et l'Alberta a accepté) de réaffecter à la surveillance du blocage des membres de la GRC servant dans le service de police provinciale de l'Alberta. Il a également affirmé qu'il s'attendait à ce que d'autres manifestations aient lieu.<sup>72</sup> De plus, la GRC a déployé 40 membres de la GRC de la Colombie-Britannique à Coutts entre le 7 et le 12 et 13 février. Des shérifs et des membres d'autres forces policières de l'Alberta ont également été envoyés pour aider la GRC.<sup>73</sup> Des agents du Service de police de Calgary, du Service de police d'Edmonton, et du Service de police de Lethbridge ainsi que 70 membres de la GRC de l'Alberta ont participé à la surveillance des manifestations.<sup>74</sup>

38. La GRC et l'Alberta ont également tenté de se bâtir une capacité de remorquage. En date du 1<sup>er</sup> février 2022, la GRC avait communiqué avec 50 entreprises albertaines qui avaient une capacité de remorquage et/ou des grues. Toutes les entreprises qui avaient la capacité de remorquer des semi-remorques ont refusé d'aider.<sup>75</sup> La GRC a également communiqué avec des entreprises de remorquage en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Montana. Elles ont également refusé d'aider.<sup>76</sup>

---

<sup>72</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 4, **ALB.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 43, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>73</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 4, **ALB.IR.00000001**.

<sup>74</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 5, **ALB.IR.00000001**.

<sup>75</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 7, **ALB.IR.00000001**.

<sup>76</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 7, **ALB.IR.00000001**; Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 50, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 43, **DOJ.IR.00000011**.





39. Le 4 février 2022, la Division K de la GRC a présenté une demande pour obtenir des remorqueuses et du personnel pour le quartier général de la GRC.<sup>77</sup>

40. Le 5 février 2022, l'Alberta a écrit une lettre au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Protection civile pour demander l'aide du gouvernement fédéral, notamment la fourniture d'équipement et de personnel pour enlever plusieurs dizaines de véhicules de cette zone.<sup>78</sup>

41. Le 7 février 2022, les activités de l'ASFC au point d'entrée se sont poursuivies sans encombre. La circulation était fluide grâce aux voies ouvertes dans les deux sens. Les manifestants étaient garés le long de l'autoroute au nord du point d'entrée de Coutts.<sup>79</sup>

42. Le 8 février 2022, les manifestants ont de nouveau bloqué les voies qui avaient été rouvertes.<sup>80</sup> Les blocages de la circulation en direction des États-Unis empêchaient les véhicules commerciaux de circuler normalement. Les retards s'accroissaient.<sup>81</sup>

L'Alberta a annoncé qu'elle souhaitait lever certains mandats de santé publique de la province.<sup>82</sup>

---

<sup>77</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 44, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>78</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 8, **ALB.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 44, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>79</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 51, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>80</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 5, **ALB.IR.00000001**; Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 145, **COM00000830**.

<sup>81</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 52, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>82</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 44, **DOJ.IR.00000011**.



43. Le 9 février 2022, les voies entre le Canada et les États-Unis ont été bloquées et l'ASFC a fermé les barrières du point d'entrée de Coutts.<sup>83</sup>

44. Le 11 février 2022, l'autoroute 4 était complètement bloquée à la hauteur du point d'entrée de Coutts.<sup>84</sup> Des membres de la GRC ont obtenu l'autorisation judiciaire de faire avancer une enquête en cours. Cela a donné lieu à la délivrance d'un mandat de perquisition le 13 février permettant la fouille de diverses roulottes et propriétés faisant partie du blocage.<sup>85</sup>

45. Le 12 février 2022, l'ASFC a suspendu ses services au point d'entrée de Coutts à la demande de la GRC pour des raisons de sécurité publique.<sup>86</sup>

46. Avant l'aube le 14 février 2022, la GRC a exécuté un mandat de perquisition sur trois roulottes liées au blocage au point d'entrée de Coutts.<sup>87</sup> La GRC a arrêté 13 personnes et a saisi une cache d'armes d'épaules, d'armes de poing, de gilets pare-balles, une machette, des munitions, et des chargeurs de grande capacité.<sup>88</sup> Par ailleurs, le 14 février 2022, l'Alberta a fait l'acquisition de plusieurs remorqueuses pour les utiliser au point d'entrée de Coutts.<sup>89</sup>

---

<sup>83</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 52, **DOJ.IR.00000006**; Production de l'ASFC dans le cadre du DEDC, p. 145, **COM00000830**.

<sup>84</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 5, **ALB.IR.00000001**.

<sup>85</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 44, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>86</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 54, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 44, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>87</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 6, **ALB.IR.00000001**.

<sup>88</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 43 et 55, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>89</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 9, **ALB.IR.00000001**.



47. Les manifestants ont quitté le point d'entrée de Coutts et le blocage s'est terminé le 14 et 15 février. Plusieurs manifestants avaient prévenu la GRC qu'ils quitteraient les lieux après les arrestations du 14 février.<sup>90</sup> Selon Marlin Degrand, le sous-ministre adjoint, Division de la sécurité publique, et directeur de l'application de la loi, au ministère de la Justice et du Solliciteur général de l'Alberta, les arrestations faites par la GRC le 14 février 2022 ont été un moment décisif qui a incité les manifestants à mettre fin aux blocages. Ensuite, la situation s'est rapidement améliorée et tout est revenu à la normale, sans qu'aucune autre perturbation ait lieu.<sup>91</sup> La GRC a peu fait appel aux remorqueuses pour déplacer les gros véhicules participant aux blocages au point d'entrée de Coutts.<sup>92</sup> À 19 h, le 14 février 2022, la GRC a conclu une entente avec les manifestants, qui ont promis de mettre fin au blocage et de quitter les lieux le 15 février 2022.<sup>93</sup>

48. Le 15 février 2022, les services de l'ASFC au point d'entrée de Coutts ont repris.<sup>94</sup> Aucune autre mesure d'application de la loi n'a été nécessaire au poste de frontalier de Coutts.<sup>95</sup>

---

<sup>90</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 6, **ALB.IR.00000001**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 45, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>91</sup> Témoignage de Marlin Degrand, **WTS.00000003**.

<sup>92</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 11, **ALB.IR.00000001**.

<sup>93</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 45, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>94</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 55, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>95</sup> Rapport institutionnel de l'Alberta, p. 6, **ALB.IR.00000001**.

## 5. Emerson, au Manitoba

### 5.1 Point d'entrée d'Emerson

49. Le point d'entrée d'Emerson, au Manitoba, est situé à Emerson, au Manitoba.<sup>96</sup> Emerson est le point d'entrée terrestre le plus important au Manitoba. En effet, un grand nombre de voyageurs et de camions de marchandises y passent.<sup>97</sup> Le point d'entrée d'Emerson est le plus achalandé au Manitoba. Il est également le deuxième plus achalandé à l'ouest des Grands Lacs.<sup>98</sup> La GRC est le service de police compétent au point d'entrée d'Emerson.<sup>99</sup>

### 5.2 Blocage et manifestation

50. Le 17 janvier 2022, des manifestants ont procédé au ralentissement intentionnel de la circulation près du point d'entrée d'Emerson.<sup>100</sup>

51. Le 18 janvier 2022, environ 45 camions commerciaux ont procédé au ralentissement intentionnel de la circulation et se sont placés le long de la bretelle nord du point d'entrée pour manifester.<sup>101</sup>

52. Le 29 janvier 2022, un convoi de véhicules a commencé à faire une boucle à 5 km au nord du point d'entrée d'Emerson.<sup>102</sup>

---

<sup>96</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 13, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>97</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 13, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>98</sup> Rapport institutionnel du Manitoba, p. 4, **MAN.IR.00000001**.

<sup>99</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 13, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>100</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 45, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>101</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 45, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>102</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 53, **DOJ.IR.00000011**; Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 47, **DOJ.IR.00000006**.



53. Le 30 janvier 2022, un convoi de véhicules a bloqué la circulation en direction des États-Unis sur l'autoroute à environ 8 kilomètres au nord du port d'entrée.<sup>103</sup>
54. Le 2 février 2022, un nouveau convoi de 14 véhicules est apparu au point d'entrée d'Emerson. Cela a créé un arriéré de camions commerciaux tentant d'entrer aux États-Unis.<sup>104</sup>
55. Le 9 février 2022, des véhicules ont procédé au ralentissement intentionnel de la circulation près du port d'entrée.<sup>105</sup>
56. Le 10 février 2022, environ 50 semi-remorques, tracteurs agricoles et véhicules passagers ont commencé à bloquer le point d'entrée d'Emerson.<sup>106</sup> Une alerte frontalière pour interruption de service a été émise par l'ASFC.<sup>107</sup>
57. Le 11 février 2022, le U.S. Customs and Border Protection a fermé la frontière des États-Unis et n'a pas laissé un seul véhicule se rendre aux États-Unis.<sup>108</sup>
58. Le 12 février 2022, le blocage au nord du point d'entrée d'Emerson a continué d'entraîner d'importants retards dans la circulation commerciale qui ont eu une

---

<sup>103</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 48, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>104</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 49, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 53, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>105</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 52, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 53, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>106</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 53, **DOJ.IR.00000011**; Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 53, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel du Manitoba, p. 4, **MAN.IR.00000001**.

<sup>107</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 32, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>108</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 53, **DOJ.IR.00000006**.

incidence sur l'envoi de bétail.<sup>109</sup> Après des discussions avec la GRC, les manifestants ont accepté de laisser passer les camions transportant du bétail, des membres du personnel de l'ASFC, et les véhicules d'urgence.<sup>110</sup>

59. Le 14 février 2022, le blocage était toujours en cours et continuait d'entraîner d'importants retards dans la circulation commerciale. Les manifestants ont permis aux camions transportant du bétail de passer.<sup>111</sup> La GRC a élaboré un plan pour mettre fin au blocage à partir du 15 février 2022 s'il était toujours en cours.<sup>112</sup>

60. Le 15 février 2022, les manifestants ont accepté de partir à la mi-journée le 16 février 2022.<sup>113</sup>

61. Le 16 février 2022, le blocage au nord du point d'entrée d'Emerson s'est terminé comme convenu le jour d'avant et les services ont repris au port d'entrée.<sup>114</sup>

## 6. Pacific Highway, à Surrey, en Colombie-Britannique

### 6.1 Point d'entrée de Pacific Highway

62. Le point d'entrée de Pacific Highway est un point d'entrée terrestre situé dans la ville de Surrey, dans la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique.<sup>115</sup> Le point d'entrée de Pacific Highway est le cinquième passage frontalier commercial terrestre le

---

<sup>109</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 54, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>110</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 53, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>111</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 55, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>112</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 54, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>113</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 54, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>114</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 56, **DOJ.IR.00000006**; Rapport institutionnel de la GRC, p. 54, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>115</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 5, **DOJ.IR.00000006**.

plus achalandé au Canada.<sup>116</sup> La GRC est le service de police compétent au point d'entrée de Pacific Highway.<sup>117</sup>

## 6.2 Blocage et manifestation

63. Le 7 février 2022, de petits groupes de manifestants ont commencé à se rassembler près du point d'entrée de Pacific Highway.<sup>118</sup>

64. Le 9 février 2022, un groupe de 20 à 30 manifestants s'est rassemblé près du port d'entrée.<sup>119</sup>

65. Le 11 février 2022, le nombre de manifestants rassemblés près du point d'entrée s'est accru et a atteint 50 à 200 personnes.<sup>120</sup>

66. Le 12 février 2022, environ 800 manifestants se sont rassemblés près du point d'entrée de Pacific Highway.<sup>121</sup> L'accès au point d'entrée a été perturbé en soirée.<sup>122</sup>

67. Le 13 février 2022, la GRC a déplacé les manifestants qui bloquaient l'accès des véhicules au port d'entrée. Un petit nombre de personnes ont été arrêtées.<sup>123</sup>

68. Le 14 février 2022, la GRC a lancé une intervention et a arrêté 12 personnes. Plusieurs véhicules ont été déplacés et la route a été rouverte.<sup>124</sup> Un certain nombre de

---

<sup>116</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 6, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>117</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 5, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>118</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 51, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>119</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 52, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>120</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 53, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>121</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 54, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>122</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 54, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>123</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 48, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>124</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 48-49, **DOJ.IR.00000011**.



manifestants ont refusé de partir. Leurs camions et leurs campeurs étaient sur la route. L'accès au point d'entrée de Pacific Highway a tout de même été rouvert à la circulation en direction nord et sud.<sup>125</sup>

69. Le 15 février 2022, la GRC a démantelé le blocage au point d'entrée de Pacific Highway. L'ASFC a repris ses services au point d'entrée ce matin-là.<sup>126</sup>

70. Le 17 février 2022, environ une dizaine de manifestants étaient toujours dans les environs du port d'entrée.<sup>127</sup>

71. Le 19 février 2022, la GRC croyait qu'un convoi d'environ 400 véhicules était en direction du port d'entrée. En coopération avec l'ASFC, la GRC a effectué un certain nombre de contrôles routiers sur la route menant au point d'entrée et redirigé des véhicules et des piétons pour les empêcher de l'atteindre. Une alerte frontalière pour interruption de service a été émise par l'ASFC.<sup>128</sup> Une autre alerte a été émise ce soir-là pour confirmer que le service avait repris au port d'entrée.<sup>129</sup>

72. Le 23 février 2022, il n'y avait plus aucun manifestant au point d'entrée de Pacific Highway.<sup>130</sup>

---

<sup>125</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 49, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>126</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 56, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>127</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 49, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>128</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 50, **DOJ.IR.00000011**.

<sup>129</sup> Rapport institutionnel de l'ASFC, p. 32, **DOJ.IR.00000006**.

<sup>130</sup> Rapport institutionnel de la GRC, p. 50, **DOJ.IR.00000011**.